

Points rouges, mais point jaune

Information sur la vaccination contre l'hépatite B, destinée aux adolescents

Vous trouverez dans ce document toutes les informations importantes concernant l'hépatite B et la vaccination contre cette maladie. Il s'adresse à tous ceux qui préfèrent trois petits points rouges à un teint jaune.

Qui se cache derrière cette action ?

L'Office fédéral de la santé publique et la Commission suisse pour les vaccinations recommandent que tous les jeunes se vaccinent contre l'hépatite B (jaunisse).

1. Informations sur la maladie :

Kek sek ça, l'hépatite B ?

L'hépatite B est une maladie dangereuse. Dans de rares cas, elle peut même s'avérer mortelle. Elle se transmet selon les mêmes voies que le sida, mais plus facilement et plus rapidement que le virus du sida.

Quels sont les effets de l'hépatite B ?

Le virus de l'hépatite B est « l'agent provocateur » de la maladie nommée hépatite B et attaque sa cible privilégiée : le foie. La conséquence directe d'un foie atteint se traduit par la couleur jaune de la peau; d'où le nom également bien connu de "jaunisse".

Comment attrape-t-on le virus de l'hépatite B ?

Voies de transmission:

- relations sexuelles non protégées
- contact avec du sang: injections avec des seringues non stériles et travail avec des aiguilles de tatouages non stériles; blessures chez des personnes travaillant dans le domaine médical
- passage du virus de la mère infectée à l'enfant lors de la naissance

Autres risques de transmission:

- voyager dans une région à risques (demande conseil à ton médecin)
- vivre avec une personne infectée
- par transfusion, mais aujourd'hui les risques sont minimes
- par la salive ? la transmission n'est pas prouvée

La vaccination n'est pas un laissez-passer

Celui qui est vacciné contre l'hépatite B n'est pas protégé contre les autres maladies (surtout pas contre le sida). Lors de rapports sexuels et d'utilisation de seringues (en cas d'injection de drogues), attention ! Prends les mêmes précautions que pour le sida.

Le vaccin contre l'hépatite B ne protège pas du SIDA

Attention : celui qui se fait vacciner contre l'hépatite B n'est pas protégé contre le sida. Pour être protégé contre le sida, les règles suivantes sont toujours à observer : relations sexuelles avec préservatif, utilisation de seringues stériles.

L'hépatite B en Suisse

On estime qu'en Suisse environ 20'000 personnes sont atteintes par le virus de l'hépatite B. Chaque jour, 6 à 8 personnes sont infectées.

Beaucoup de personnes ne savent pas qu'elles sont porteuses du virus et peuvent ainsi en contaminer d'autres.

Est-ce que je deviens jaune si j'ai l'hépatite B?

Ce symptôme de la maladie dépend de l'âge de la personne concernée. Ainsi, on remarque rarement la contamination chez un nourrisson tandis que chez l'adulte, l'hépatite B est plus fréquemment visible.

Seul un tiers des adultes présentent le symptôme type de la maladie qui est la jaunisse. La peau et le blanc des yeux des personnes infectées deviennent jaunes.

Un autre tiers présente des symptômes complètement atypiques: sensations de grippe, maux de ventre, diarrhées, vomissements, fièvre, douleurs articulaires, fatigue.

Le dernier tiers ne présente aucun symptôme de la maladie.

Pourquoi le virus est-il si dangereux?

Le virus peut rester longtemps dans le corps sans que cela ne se remarque. Il peut alors causer des dommages au foie. Cette même infection peut conduire à la cirrhose ou au cancer du foie.

Que se passe-t-il lorsque j'ai cette maladie?

Dans de nombreux cas, on guérit de cette maladie. L'hépatite B chronique peut être traitée au moyen d'une substance qui s'appelle "Interféron α " et qui renforce les défenses de ton corps. Cependant, le traitement a une efficacité limitée. Lorsque l'hépatite provoque un cancer ou une cirrhose du foie, elle peut alors être mortelle.

Comment savoir que je suis contaminé/e?

Si tu penses avoir pris un risque et si tu crains d'être contaminé, file chez ton médecin ! Il peut te conseiller et te faire un test de dépistage.

Que se passe-t-il lorsque je suis contaminé/e?

L'hépatite B est très contagieuse. Cependant, aussi longtemps que les liquides organiques (sang, sperme, sécrétions vaginales) n'entrent pas en contact, il n'y a pas de risque de transmettre la maladie à quelqu'un d'autre.

On peut donc mener une vie tout à fait normale.

Qui dois-je informer si je suis contaminé/e?

A part les gens avec qui tu as des contacts étroits, personne ne doit savoir que tu es infecté.

ATTENTION ! Les personnes avec lesquelles tu as des relations sexuelles ou celles avec lesquelles tu vis doivent absolument se faire vacciner.

NE PAS OUBLIER ! Ce vaccin te protège seulement contre l'hépatite B et non contre le sida ou d'autres maladies sexuellement transmissibles.

2. Informations sur la vaccination :

Trois petits points rouges, oui, mais pour qui?

En Suisse, ce sont les jeunes entre 20 et 24 ans qui sont les plus touchés par l'hépatite B. C'est l'âge de tous les risques.

L'Office fédéral de la santé publique recommande à tous les jeunes dès l'âge de 11 ans de se faire vacciner.

Ainsi l'hépatite B te laissera, une fois pour toutes, en paix. Le plus important c'est de te faire vacciner avant d'entrer en contact avec le virus.

Pourquoi donc se vacciner?

Cela en vaut la peine ! Car dans le cas de l'hépatite B, prévenir est plus facile que guérir.

L'importance du vaccin pour ta p'tite personne

Si tu te fais vacciner, tu peux t'épargner une maladie pénible, et tant mieux pour toi car trois petits points rouges valent mieux qu'une « belle » jaunisse.

Où puis-je me faire vacciner?

Chaque médecin peut effectuer cette vaccination. Tu prends contact avec lui pour un rendez-vous. Le médecin t'explique la procédure et répond à toutes les questions que tu aurais encore au sujet de l'hépatite B.

Les trois points rouges

Le vaccin contre l'hépatite B est disponible depuis 1981. La vaccination consiste en une série de 3 injections dans le haut du bras. Le médecin t'explique exactement comment se déroule la vaccination.

Quels effets la vaccination produit-elle dans mon corps?

Après la vaccination, si tu entres en contact avec le virus de l'hépatite B, ton corps le neutralisera avant qu'il ne puisse te rendre malade. La vaccination offre une protection efficace et de longue durée.

Est-ce que je vais devenir jaune après la vaccination?

C'est impossible d'avoir la jaunisse à cause du vaccin contre l'hépatite B.

La vaccination est-elle sûre?

Plus de 500 millions de personnes ont déjà été vaccinées dans le monde entier. Le vaccin est parmi les plus sûrs qui existent actuellement, autant pour les enfants que pour les adultes.

Qu'en est-il des effets secondaires?

De graves effets secondaires dus à la vaccination sont très rares. Cependant, de faibles douleurs dans le haut du bras ou une légère fièvre peuvent se produire.

Si je viens d'être contaminé/e, puis-je tout de même me faire vacciner?

Oui, mais d'urgence, ainsi la vaccination pourra le plus souvent empêcher le développement de la maladie.

Combien coûtent les trois petits points rouges?

La caisse maladie prend en charge les frais de vaccination de l'hépatite B, selon la loi sur l'assurance-maladie.

Les volontaires! Amenez-vous!

L'Office fédéral de la santé publique soutient la vaccination des adolescents contre l'hépatite B. Pour que cette action porte ses fruits, il est important qu'un maximum de jeunes se fassent vacciner volontairement.

La vaccination existe-t-elle aussi dans d'autres pays?

Plusieurs pays l'appliquent déjà. Par exemple les USA, le Canada, l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, le Luxembourg et beaucoup d'autres encore.

Où puis-je me renseigner?

Tout médecin est à disposition pour répondre aux questions et te donner des conseils.

Tu peux obtenir des informations complémentaires (pour celui qui désire tout connaître dans les détails) à l'Office fédéral de la santé publique, à l'adresse suivante:

OFSP; Mot-clé, Hépatite B, 3003 Berne

Office fédéral de la santé publique, 3003 Berne
Division Epidémiologie et maladies infectieuses
Tel. +41 (0)31 / 323 87 06 Fax +41 (0)31 / 323 87 95
E-mail: epi@bag.admin.ch
Août 1998